

TARIFS D'INSCRIPTION DANSE 2018/2019 ENFANTS

Applicable à tout élève ayant moins de 18 ans ou ayant entre 18 et 25 ans sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité.

TARIFS Saint-Flour Communauté								TARIFS hors Saint-Flour Communauté
Danse / pratique collective								
Quotient familial	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Tarif unique
Cycle d'éveil	90 €	96 €	112 €	135 €	142 €	152 €	161 €	200 €
Cycle d'initiation Contemporaine ou Hip Hop	103 €	132 €	153 €	170 €	182 €	192 €	201 €	250 €
Cycle 1 Contemporain ou Hip Hop	205 €	231 €	245 €	260 €	278 €	306 €	346 €	400 €
Cycle 2 Contemporain ou Hip Hop	220 €	242 €	256 €	291 €	302 €	332 €	353 €	430 €
Participation location costume								
Cycle d'éveil et d'initiation	18 €							
Cycle 1 et Cycle 2	38 €							

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

1/ La fiche d'inscription **dûment complétée**.

2/ La copie **d'un justificatif d'imposition ou de non-imposition sur le revenu 2017 (revenus 2016)**, indiquant clairement le revenu fiscal de référence et le nombre de parts.

En cas de concubinage, PACS, vie maritale, la copie d'un justificatif d'imposition sur le revenu des deux conjoints. Cette demande peut être effectuée auprès des finances publiques.

3/ Un **justificatif de domicile** en cas de non transmission du justificatif d'imposition.

4/ La photocopie du **livret de famille** (toutes les pages).

5/ Un **RIB + autorisation de prélèvement** dûment complétée et signée.

6/ Un certificat médical sera obligatoire pour le cursus danse.

Conditions d'application du quotient familial

Les familles résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté, et celles justifiant du paiement d'impôts locaux sur la collectivité pour l'année N-1, participent au coût de l'enseignement musical, selon une tarification individualisée établie en fonction des ressources de la famille : le quotient familial.

Celui-ci est déterminé par le rapport entre le revenu fiscal de référence et le nombre de parts du foyer. Les personnes ne fournissant pas ou omettant de fournir un justificatif d'imposition ou de non-imposition se verront appliquer le tarif de la tranche maximale (classe 6).

Classes de quotient familial

Classe 0 : quotient familial de 0 € à 6 000 €

Classe 1 : quotient familial de 6 001 € à 8 000 €

Classe 2 : quotient familial de 8 001 € à 11 000 €

Classe 3 : quotient familial de 11 001 € à 15 000 €

Classe 4 : quotient familial de 15 001 € à 19 000 €

Classe 5 : quotient familial de 19 001 € à 26 000 €

Classe 6 : quotient familial supérieur ou égal à 26 001 €

Conditions particulières

1/ Ne seront admis en pratique collective de danse que les élèves à jour de leur inscription complète auprès du Conservatoire Saint-Flour Communauté. 2/ Des **frais d'adhésion de 10 € s'appliquent en plus du tarif annuel**.

3/ Une réduction de **15% sera appliquée à partir de 2 activités ou plus pratiquées**, le pourcentage de réduction s'appliquant sur l'activité la plus chère.

4/ Le Conservatoire Saint-Flour Communauté accepte les contremarques suivantes :

* PASSCANTAL (pour les 3-17 ans, chéquier à demander auprès du Conseil départemental).

* PASS'ACTIV'JEUNES (pour les 6 -18 ans, chéquier à demander auprès de Saint-Flour Communauté).

5/ Tout élève inscrit à l'école l'est pour une année scolaire et est tenu de payer l'ensemble des frais annuels d'enseignement.

En cas de maladie prolongée validée par un certificat médical, ou de déménagement hors territoire de la communauté de communes des représentants légaux pour raisons professionnelles ou familiales, une remise totale ou partielle des frais annuels d'enseignement peut être consentie à la demande des intéressés par courrier avec accusé de réception et sur présentation des justificatifs. Aucune autre cause de remboursement ne sera retenue. **Toute année commencée est due.**